

**COMMUNE DE MONTRICHER-ALBANNE (STATION DES KARELLIS)  
REPLACEMENT DU TELESIEGE DES CHAUDANNES**

ENQUÊTE PUBLIQUE DU 23/10 AU 23/11/2020

AVIS DE FNE SAVOIE

### LE TELESIEGE ACTUEL

---

La station des Karellis exploite depuis 1988 le télésiège des Chaudannes à pinces fixes qui conduit au point haut de la station à 2 480 m (Col de Charroux). Ce télésiège ancien (32 ans) est lent et la montée dure 15 mn dans une combe froide.

### LE PROJET

---

La station des Karellis et la commune de Montricher Albanne ont retenu le projet suivant : remplacement du télésiège actuel par un télésiège débrayable 6 places. Le parcours de 1 740 m prendrait 6 mn pour aller de l'altitude 1 950 m à 2 468 m. Le coût avancé est de 7 407 000 €.

Ce projet amènerait un défrichement sur 6 400 m<sup>2</sup> dans un mélèzin âgé et des terrassements sur 18 000 m<sup>2</sup>. Aucune plante protégée ne serait impactée. Par contre l'impact du projet serait important pour l'avifaune : 33 espèces d'oiseaux protégés repérés dont certains nicheurs au sol.

Le projet présente plusieurs variantes pour le tracé du nouveau TSD6 mais n'en chiffre pas le coût.

### AVIS DE FNE SAVOIE

---

FNE Savoie demande que la gare d'arrivée évite absolument de détruire la crête proche de la Pointe des Chaudannes.

FNE Savoie demande que le nouveau télésiège reprenne le tracé du télésiège existant, évitant ainsi des destructions importantes, et arrive sur la plateforme du télésiège actuel soit un tracé proche de la variante 3 du dossier.

Il y a lieu, en effet, pour des raisons paysagères, notamment, d'éviter tout terrassement sur la crête et à proximité immédiate.

**Pour FNE Savoie tout autre tracé amènerait un avis défavorable pour le projet.**

### **France Nature Environnement Savoie**

Fédération départementale des associations de protection de la nature et de l'environnement

26 passage Sébastien Charléty 73000 CHAMBERY

04 79 85 31 79 / savoie@fne-aura.org

**[www.fne-aura.org/savoie](http://www.fne-aura.org/savoie)**

En outre, compte tenu de la qualité du milieu naturel (flore, faune, paysage) une architecture adaptée à ce milieu est à retenir.

Et enfin les prescriptions indiquées dans le dossier (période de travaux, conduite des chantiers...) sont à respecter et il serait utile qu'un écologue soit présent sur place pour vérifier la bonne conduite des travaux.

### **CARACTERE INCOMPLET DU DOSSIER MIS A L'ENQUETE**

---

En outre le dossier mis à l'enquête est muet sur le projet de liaison ski Albiez – Les Karellis.

Ce projet est inscrit dans le SCOT Maurienne UTN<sub>5</sub> n°2 « Création d'une liaison Albiez – Karellis et extension du domaine skiable alpin ». Il est prévu « Liaison Albiez – Karellis : création d'une remontée mécanique pour desservir les 2 versants du DSA Albiez – Karellis. Gare départ altitude 2000 m gare d'arrivée 2519 m à côté de celle du TSD Chaudannes » page 41 du DOO SCOT Maurienne.

Nul doute que l'implantation du TSD6 des Chaudannes, objet de la présente enquête publique, a été choisie pour permettre la liaison ski avec Albiez mais ce projet UTN n'est pas évoqué dans le dossier de l'enquête.

Le dossier mis à l'enquête est donc incomplet et une information importante a été soustraite ce qui rend la consultation publique faussée.

Chambéry, le 18/11/2020

Pour FNE Savoie,  
André Collas.

